Rérublique Française
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

2 0 JUIL, 2023

Extrait du registre des déliberations SUBLICATIVE SUD

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinairée sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23 Date de la convocation : 27 juin 2023

<u>Présents</u>: M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Absents:

M. Jérôme SIRET Mme Sonia MAHOSSEM

ADOPTION:

- CONTRE:
- ABSTENTION:
- POUR : 21

Délibération nº 47/2023

Objet : Autorisation de signature d'un avenant de résiliation – lot 8 marché public n° 98 2 02 22 T040 (entretien des espaces verts)

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire,
- Vu la loi organique nº 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.
- Vu le code des marchés publics de Nouvelle-Calédonie.
- Vu la délibération modifiée n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,
- Vu l'acte d'engagement signé le 16 décembre 2021 par monsieur Kahui ALLAIN pour le compte de l'entreprise KREATIV PAYSAGES attributaire du lot 8 du marché public n° 98 2 02 22 T40 d'entretien des espaces verts de la commune de Boulouparis,
- Vu la demande expresse formulée par monsieur Kahui ALLAIN de mettre fin à son engagement au 1^{er} juin 2023 suite à la fermeture de son entreprise,



RÉMUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Exposé de motifs:

L'entreprise « Kréativ Paysages » ayant fermé, la présente délibération permet de mettre fin au lot 8 du marché public d'entretien des espaces verts. L'entretien des espaces verts prévu dans le cadre du lot 8 du marché public d'entretien des espaces verts sera réattribué prochainement, par convention.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'habiliter le maire à signer l'avenant n° 2, relatif à la résiliation du lot 8 du marché public d'entretien des espaces verts n° 98 2 02 22 T040.

Article 2:

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire	1er adjoint	2 ^{ème} adjointe	4 ^{ème} adjointe
Pascal MITTORI	Karlheinz CREUGNET	Valérie TRAHAN	Valentine TOFILI
11	Longedor	A	
Sème adjoint	^{6ème} adjointe	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Henri POIROI	Josiane LECHANTEUR	Fabicane SANTACROCE	Yannick ROLLAND
tact,	Charles -	duturoa	abulgo
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Brigitte CLARISSE	David CARNICELLI	Marielle AUVRAY	Jean-Michel LAVAL
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale Carine THEVEDIN	Conseiller municipal Richard OLLIVIER
Odette GEORGET	Jacques CHETAH	Carine THEVEDIN	Renard OLDIVIER
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseillère municipale
Aude LEGRAS	Herve KIKI	Jérôme SIRET	Sandrine LODS
Ja	Jun		Hods



République Français

Nouvelle-Calédonte Province Sud

Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal	
Philippe LEMAITRE	Sonia MAHOSSEM	Roger THEVEDIN	
M			
411		1 / Wh	

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/.....

Le maire

Pascal VITTORI

SUBDIVISION

DMINISTRATIVE SUL

2 0 JUIL. 2023

Contrôle de légalité